

RCS : CAEN  
Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00987  
Numéro SIREN : 520 954 165  
Nom ou dénomination : LIAD

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2023 sous le numéro de dépôt 9645



**TACHER  
ACOGEX**

L'EXPERT-COMPTABLE PARTENAIRE  
DE VOTRE DÉVELOPPEMENT

**LIAD**

**COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

**CERTIFIÉ  
CONFORME**

SIRET : 52095416500012  
APE : 7010Z Activités des sièges sociaux

CHEMIN DE LA BARONNIE  
14480 COULOMBS  
Tél : 0608003175  
E-mail : lionel@cabinet-lemee.com

TACHER ACOGEX - CAEN  
981 Boulevard Charles Cros ZA Object'ifs Sud.  
14123 IFS  
0231358000  
caen@tacher-acogex.com

1

## BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023  
Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948\*05

Désignation de l'entreprise		LIAD			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		CHEMIN DE LA BARONNIE 14480 COULOMBS							
SIRET		5 2 0 9 5 4 1 6 5 0 0 0 1 2							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le					
				3 0 0 6 2 0 2 3					
<b>ACTIF</b>				Brut		Amortissements-Provisions		Net	
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles*		028		030				
	Immobilisations financières * (1)		040	243 812	042			243 812	
	<b>Total I (5)</b>		044	243 812	048			243 812	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052			
		Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	9 809	070		9 809	
		Autres* (3)		072	291 373	074		291 373	
	Valeurs mobilières de placement		080	27 000	082			27 000	
	Disponibilités		084	59 182	086			59 182	
	Charges constatées d'avance*		092	2 534	094			2 534	
	<b>Total II</b>		096	389 897	098			389 897	
	<b>Total général (I + II)</b>		110	633 709	112			633 709	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET					
				1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				242 000		
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126				24 200		
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132				323 241		
	Report à nouveau		134						
	Résultat de l'exercice		136				7 683		
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	<b>Total I</b>		142				597 124		
Provisions pour risques et charges		154							
<b>Total II</b>		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				4 107		
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 )		172			5 003	32 478		
	Produits constatés d'avance		174						
<b>Total III</b>		176				36 585			
<b>Total général (I + II + III)</b>		180				633 709			
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	450	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	6 471		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	16 000	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LIAD

Néant  \*

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le			
				3	0	6	
				2	0	3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	79 567	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	9	
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>					232	79 577	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )				242	17 432	
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont CFE et CVAE * 243 500 )		243	500	244	3 846	
	Rémunérations du personnel*				250	37 636	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	17 762	
	Dotations aux amortissements*				254	1 761	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	3	
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264	78 440	
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	1 137	
Produits financiers (III) 280		6 471		Charges financières (V)		294	
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>					290	16 500	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	15 030		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>					306	1 395	
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	7 683	
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	7 683	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		225		
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324		1 395		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD ( 44 sexdecies)	992					
	dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	
						9 303	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	
						9 303	
						372	

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	20 988	462		464	20 988	466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	243 362	482	450	484		486	243 812				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>264 350</b>	<b>492</b>	<b>450</b>	<b>494</b>	<b>20 988</b>	<b>496</b>	<b>243 812</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	4 198	552	1 761	554	5 958	556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>4 198</b>	<b>572</b>	<b>1 761</b>	<b>574</b>	<b>5 958</b>	<b>576</b>					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	TOYOTA YARIS HYBRIDE	2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1	20 988	5 958	15 030	16 000	970								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578 20 988	580 5 958	582 15 030	584 16 000	586 970	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>		<b>596</b>	<b>970</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>							

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise : <u>LIAD</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	---	----------------------------------

<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agences amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>

<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
<b>Total des déficits restant à reporter</b>		<b>870</b>	

<b>III DIVERS</b>					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (1 de l'art. 154 bis du CGI)	325	11 573	381	11 573
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	6 157	380	6 157
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	15 857
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	434
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.  
 \* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**23/31**

Désignation de l'entreprise : LIAD		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/07/2022		et clos le : 30/06/2023	
		Durée en nombre de mois 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	016
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

**LIAD**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 242.000 euros**  
**Chemin de la Baronnie**  
**COULOMBS 14480 MOULINS EN BESSIN**  
**RCS CAEN 520 954 165**

\*\*\*\*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 6 NOVEMBRE 2023**

**Proposition de résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023**

**DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport présenté à l'Assemblée, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 7.683,23 €, de la manière suivante :

- Distribution de la totalité du résultat soit 7.683,23 € outre une somme de 16.516,77 € formant un dividende global de 24.200 euros, soit un dividende de 1 euro par part sociale éligible en totalité à l'abattement de 40%, tel que prévu au 2 du 3° de l'article 158 du CGI et ouvrant droit à cet abattement en totalité pour être servi à des personnes physiques. L'option au titre de cet abattement est à exercer chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus par chaque associé, pour la totalité des revenus du patrimoine.

La mise en paiement interviendrait dans les délais légaux.

La Société resterait redevable des prélèvements sociaux et de l'impôt sur le revenu afférents à cette distribution, le cas échéant.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que la société a procédé aux distributions de dividende suivantes au cours des trois derniers exercices :

<b>EXERCICE</b>	<b>DIVIDENDE (par part sociale)</b>	<b>DIVIDENDE OUVRANT DROIT A L'ABATTEMENT</b>	<b>DIVIDENDE N'OUVRANT PAS DROIT A L'ABATTEMENT</b>
30/06/2022	1,027 €	24.860 €	/
30/06/2021	1,027 €	24.860 €	/
30/06/2020	0,85 €	20.570 €	/

**Vote des associés :**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

